



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ville de Pirae

DOSSIER DE PRESSE

CONTRAT DE REDYNAMISATION DES SITES DE DÉFENSE

Cession à l'euro symbolique par l'État
au profit de la commune de Pirae
d'une parcelle à Taaone

Mardi 30 juin 2020
- Mairie de Pirae -





Le Haut-commissaire de la République, Dominique SORAIN et le maire de Pirae, Edouard FRITCH, ont signé ce jour les actes notariés formalisant la cession par l'État à la commune de Pirae d'une parcelle à Taaone, à l'euro symbolique, à la mairie.

L'administrateur des îles du Vent, Guy FITZER, le contre-amiral Laurent LEBRETON, commandant supérieur des Forces Armées en Polynésie française, le directeur adjoint des finances publiques, Willy WILCZEK, les adjoints au maire, Maitre Jeanne LOLLICHON, représentant de l'office notarial étaient également présents.



UN TRAVAIL DE CONCERTATION POUR ACCOMPAGNER LA COMMUNE DE PIRAE DANS LA REALISATION DE SES PROJETS

Cette cession s'inscrit dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) en Polynésie française, et permet ainsi à la commune de devenir propriétaire d'un ensemble immobilier de 14 835 m² d'une valeur estimée à **773 269 689 FCFP**.

Les financements d'ores et déjà programmés pour les travaux, porte l'accompagnement financier de l'État à hauteur de **71 529 594 FCFP** pour la commune de Pirae.

Cette étape permettra à la commune de Pirae de concrétiser sa volonté de créer une véritable identité urbaine par l'aménagement d'un centre-ville sur la plaine de Taaone comprenant la construction d'équipements publics structurants et de proximité, d'espaces de loisirs, de lieux d'activités économiques et de logements, pour améliorer l'attractivité de son territoire et répondre aux besoins des habitants en matière de qualité de vie et d'accès à la mer.

Ce projet d'envergure s'inscrit dans une programmation pluriannuelle dense qui nécessite, au préalable, de repositionner l'emprise cédée au cœur d'un périmètre de réflexion plus vaste qu'est la plaine de Taaone, mais également de mettre à jour les documents de planification, et notamment du Plan Général d'Aménagement comme principal outil de développement communal. La définition du projet urbain, en cours de finalisation, tiendra compte de l'ensemble des contraintes techniques, juridiques et financières pour sa concrétisation. C'est ainsi l'objet des études complémentaires qui seront menées par la commune de Pirae au cours des prochains mois, ceci en étroite collaboration avec les services de l'Etat et du Pays.

Ainsi, outre les contributions financières des partenaires institutionnels, la commune de Pirae prévoit l'engagement d'une enveloppe de près de **178 000 000 FCFP** pour mener à bien les premiers travaux de désamiantage, de dépollution et de déconstruction des ouvrages existants sur l'emprise.

Cette enveloppe est complétée par la prise en charge des honoraires liés à la rédaction des actes notariaux, à hauteur de **11 027 197 FCFP**, ainsi que des frais de gardiennage et d'entretien du site, pour un montant global et mensuel de **2 000 000 FCFP**.

La finalisation de cette cession s'inscrit dans un partenariat étroit qui lie l'État, la Polynésie française et la commune, soucieux du développement économique et social du territoire.





Ville de Pirae

Emprise cédée - CRSD

Périmètre projet Centre ville - Pirae

Réseau viaire principal

Réseau viaire secondaire



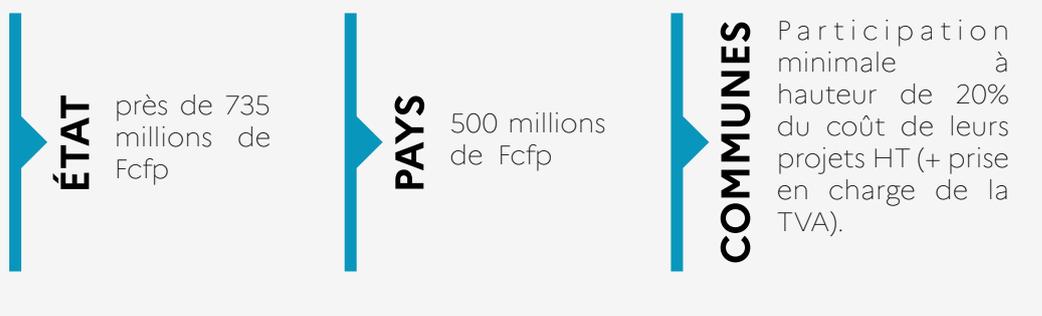
CRSD : OUTIL DE RECONVERSION ÉCONOMIQUE

Cette signature est l'aboutissement d'un travail partenarial entre l'État, le Pays et les communes dans le cadre du contrat de redynamisation des sites de défense.

Le CRSD constitue un outil de reconversion économique majeur destiné à compenser la perte d'activité économique générée par le retrait des forces armées en Polynésie française sous forme de soutien au développement de projets sur les emprises foncières libérées dans les communes de Papeete, Faaa, Pirae, Arue, Mahina et Tairapu-Est. Des zones d'activités économiques ou à vocation mixte, un marché de proximité et des zones de développement touristique sont ainsi prévus sur les anciennes emprises foncières militaires qui représentent près de 22 ha estimés à environ **4,9 milliards FCFP**.

Depuis sa signature, le CRSD fait l'objet d'un travail de coopération étroite avec les collectivités afin de financer les études et opérations de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation de plusieurs projets structurants pour la Polynésie française. L'objectif de la démarche est de saisir l'opportunité qu'offre ce dispositif pour bâtir un modèle de développement adapté à l'économie locale décliné en axes stratégiques, susceptibles de générer plusieurs centaines d'emplois.

Conjuguant leurs efforts, l'État, le Pays et les communes sont notamment mobilisés pour le financement des projets à travers des engagements financiers contractualisés qui se répartissent ainsi :



6 emprises ont déjà été cédées

AU PROFIT DES COMMUNES

- ▶ Arue
- ▶ Tairapu-Est (Fort de Taravo, Station ionosphérique, Centre d'instruction nautique)
- ▶ Mahina
- ▶ Faa'a

AU PROFIT DU PAYS

- ▶ Pirae (Résidence Grand)
- ▶ Tairapu-Est (Résidence Mariani)

UNE VOLONTÉ COMMUNE POUR DÉVELOPPER ET DYNAMISER LES TERRITOIRES

Le Haut-commissaire a rappelé les enjeux de la mise en place en Polynésie française du CRSD, dont l'objet est de faciliter la transition des territoires concernés vers de nouvelles dynamiques et permettre de recréer les conditions d'un développement économique durable. Les communes disposent désormais de 20 mois pour finaliser leurs projets, présenter des dossiers de demande de financement et engager les crédits mis à leur disposition par l'État et les autres partenaires financiers.

Le gouvernement central a prolongé de 2 ans par avenant la durée du CRSD.

Dès à présent, des réunions techniques avec chacune des communes sont organisées pour relancer ce dispositif après la période de crise sanitaire et les accompagner de manière opérationnelle pour la réalisation de leurs projets.